

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 6 DECEMBRE 2016**

---

L'an deux mille seize le six décembre vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

**Présents** : CAMON-GOLYA Philippe, BAMALE Michel, TESTEMALE Jean, TATON Thierry, SCHAMBACHER Delphine, LUSSEAU Valérie, SABIDUSSI Isabelle, PUCRABEY Christian, COURREGES Jean-Claude, UROS Catherine, DUCHAMPS Eric, CARON Martine, DUVAL-CAMPANA Patrick.

**Excusés** : Mr HENEAUX Philippe, Mr GARRELIS Gaëtan

**Secrétaire de séance** : Mr TATON

**Ordre du jour :**

**1-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :**

**2-Travaux VRD relatifs à l'aménagement du «Pôle Commercial Rue Partarrieu »**

Présentation du chiffrage des travaux (Avant-Projet Sommaire)

**3-Décision modificative budget annexe Ecoquartier** : le deuxième emprunt de l'Ecoquartier ayant été débloqué cette année, bien que l'échéance soit reportée au 01/02/2017, les frais de dossier sont à verser dès à présent. Des crédits supplémentaires doivent donc être inscrits sur le compte 6688 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses – Article 6688 : + 600 € (pas de recette en compensation étant donné que la section de fonctionnement de ce budget est en suréquilibre).

**4-Questions diverses**

**1-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :**

DC37 : signature de l'acte d'engagement relatif au forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre Mr ALVARO concernant sa mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du restaurant scolaire : 11 700 € HT – 14 040 € TTC.

**2-Travaux VRD relatifs à l'aménagement du «Pôle Commercial Rue Partarrieu »**

Monsieur le Maire présente le chiffrage des VRD et le plan : 114 675.20 € HT-137 610.24 € TTC. Monsieur DUCHAMPS apporte des explications complémentaires concernant la mise en place d'un drain sous la voie afin de récupérer les eaux pluviales, cette contrainte technique a complexifié le chiffrage. Les élus demandent quelques modifications, créer un accès handicapé direct du parking à l'entrée de la pharmacie. Réduire l'espace vert qui se trouve en face du passage qui contourne le pôle de santé afin d'en dégager l'accès et d'agrandir l'emplacement où se trouvent les 2 placents de parkings le long de la RD10. Par ailleurs, il faudrait transmettre le plan au SDEEG afin d'obtenir le chiffrage de l'éclairage public et de la basse tension. Le chiffrage sera également adressé à Monsieur le Sous-Préfet afin de savoir si le projet peut-être retenu au titre de la DETR 2016 et à la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde.

**3-Décision modificative budget annexe Ecoquartier**

**Délibération n°12.108A**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les fonds du deuxième prêt de 600 000 € contracté pour les travaux de l'aménagement de l'Ecoquartier ont été débloqués en novembre.

Les frais de dossier du prêt en question d'un montant de 600 € doivent donc être mandatés cette année.

Ces crédits n'étant pas prévus au budget annexe « Ecoquartier » 2016, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de les inscrire.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
6688	Autres charges financières	+ 600 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires relatifs aux frais de dossier concernant le deuxième prêt de l'écoquartier de la manière suivante :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
6688	Autres charges financières	+ 600 €

#### **4-Nomination d'un directeur de Régie :**

Monsieur le Maire indique que pour fonctionner la régie du transport scolaire doit détenir une licence pour le transport public routier de personnes. Dans le cadre de la demande de renouvellement de licence auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine service Transport, il nous a été demandé la délibération du conseil municipal désignant le directeur de cette régie. Jusqu'à présent, lors de chaque renouvellement, c'est le Maire qui était désigné en qualité de responsable de la régie et la licence était délivrée sans difficulté depuis 2001. Aujourd'hui, suite à une vérification de notre dossier, la DREAL a retrouvé une délibération de 1986 qui désignait un directeur de Régie (Madame Dany LEMAHIEU) secrétaire de mairie de l'époque. Le conseil municipal ayant désigné une directrice de régie lors de la création, la DREAL a donc souhaité mettre à jour le dossier et a sollicité la délibération qui désignait un(une) remplaçant(e) à cette directrice de régie dans le cas où cette dernière ne serait plus en poste. Il s'agit d'une régularisation administrative qui n'entraîne aucun changement dans le fonctionnement de la régie. Il est toutefois indispensable de répondre à la demande de la DREAL afin d'obtenir le renouvellement de la licence de transport. Monsieur le Maire précise que la DREAL a indiqué qu'un élu ne peut être nommé à ce poste. Il propose donc de désigner la secrétaire de Mairie Madame CASAROTTO Patricia. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **Délibération n°12-109B**

Vu l'article L.2221-14 du CGCT prévoyant la désignation par le Conseil Municipal d'un directeur de régie et l'article L.2221-67 du CGCT ;

Considérant la délibération du 7 février 1986 approuvée en Sous-Préfecture le 20 février 1986 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière exclusivement pour le transport scolaire de l'école de la commune d'Auros;

Considérant que le directeur de cette régie n'est plus en fonction au sein de la collectivité et qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau directeur de régie ;

Considérant que ce directeur est obligatoirement un agent de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner Madame Patricia TOUPET Epouse CASAROTTO née le 2 Juillet 1972 à BAZAS (Gironde) – Grade : Attachée territoriale – fonction occupée au sein de la collectivité : secrétaire de mairie - en qualité de Directrice de la Régie de Transport de la commune d'Auros.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

NOMME Madame Patricia TOUPET Epouse CASAROTTO Directrice de la Régie de Transport scolaire de la Commune d'Auros à compter du 8 Décembre 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **5-Questions diverses :**

Gymnase : Monsieur DUVAL-CAMPANA Patrick interroge Monsieur le Maire sur la date d'inauguration du gymnase. Monsieur le Maire indique que l'inauguration aura lieu en juillet ou septembre 2017 mais étant donné que ce bâtiment appartient à la CDC c'est cette dernière qui organisera l'évènement.

Vente des terrains de l'Ecoquartier : des élus demandent quand les terrains pourront être Vendus ? Monsieur DUCHAMPS précise que le récolement des travaux est pratiquement terminé, les sous-seing devraient être signés fin décembre.

Quilles autour du foyer : le Président du Comité des Fêtes a fait remarquer que l'emplacement des quilles de protection des bordures gêne pour l'installation des auto-tamponneuses. Monsieur COURREGES précise que les quilles pourront être reculées (celles contre les platanes) les autres sont amovibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H

**Le Maire**

**Les Conseillers**

